

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.
LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép.
Un an . . .	18	24	30
Six mois . .	9	12	15
Trois mois .	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LEMOULIER et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Les citoyens dont l'abonnement a finit le 30 avril sont invités à le renouveler, s'ils ne veulent éprouver aucune interruption dans l'envoi du journal.

Nous engageons les abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leurs numéros à nous faire parvenir leur adresse exacte.

Bulletin électoral du Rhône.

Voici la liste des candidats arrêtée ce matin, à cinq heures, par le Comité central électoral démocratique du Rhône, réuni aux comités qui ont fusionné avec lui :

Benoit, représentant.
Chanay, id.
Commissaire (Sébastien), sergent au 2^e chasseurs à pied.
Doutre, représentant.
Faure (de Givors).
Fond (de Chaponost).
Greppo, représentant.
Mathieu (de la Drôme).
Morellet, avocat.
Pelletier, représentant.
Raspail (Benjamin).

Lyon, 30 avril.

Au moment où l'Assemblée nationale s'occupe de la réorganisation de l'armée, il n'est pas inutile de démontrer que la légalité est un mensonge, et que toutes les institutions militaires ont été combinées pour exclure le Peuple travailleurs des villes et des campagnes de toute participation aux avantages que les privilégiés se sont réservés.

Les diverses armées de l'Europe telles que nous les voyons maintenant sont des instruments de tyrannie organisés par la royauté à son profit exclusif.

Les royaumes ne peuvent pas exister sans armée, et toute armée n'existe qu'à la condition de lui offrir la guerre en perspective.

Sous Louis Philippe nous avons eu l'interminable guerre d'Alger, que l'on a fait durer dix-huit ans, qui coûtait 20 mille hommes et 100 millions par année.

Mais sous une république démocratique, l'armée est complètement inutile, si ce n'est comme école militaire et rien de plus. A moins que nos gouvernants, mieux inspirés, ne lancent nos phalanges républicaines par-delà les Alpes pour punir des assassins couronnés. A part cela, et si nous laissons aux idées le soin de renverser les aristocraties, nos armées deviennent inutiles et nous pouvons soulager notre budget de plus de 400 millions.

Alors la République sera délivrée d'un danger sérieux, nous n'aurons plus la crainte qu'inspire généralement un général parjure ou un magistrat stupide et ambitieux. Nous aurons fait quelque chose de bien, car nous aurons détruit un foyer d'injustice et d'oppression.

Sous l'habit du soldat comme sous la blouse, à la caserne comme à l'atelier, à la ferme comme au camp. L'enfant du pauvre est tour-à-tour une bête de somme ou un instrument d'oppression. A l'armée, comme ailleurs, les castes privilégiées sont maîtresses de toutes les positions, se sont réservées toutes les parts avantageuses. Jadis la noblesse avait seule le droit de conduire les armées et voulait mener nos soldats à coups de canne. La Révolution a brisé cet état de chose et introduit un peu de justice dans les rangs. Les soldats intervenaient dans le choix de leurs officiers, la dignité de l'homme était sauvegardée. Cela ne dura pas. Bonaparte, qui voulait relever le trône à son profit, s'empressa de reconstituer une aristocratie dont la queue napoléonienne s'agitait devant nous.

Sous Louis XVIII, Charles X et surtout sous Louis-Philippe, une autre caste est intervenue : la bourgeoisie ; elle a pris rang et place à côté des fils des marquis de Coblenz et des barons de l'Empire.

Le prolétaire de l'armée est là comme ailleurs, soumis au despotisme des privilégiés ; en entrant dans l'armée il y retrouvera les fils de ceux que son père a enrichis. Le soldat est condamné à rester soldat comme l'ouvrier est condamné à rester ouvrier.

La bourgeoisie garde tout pour elle. Il faut bien qu'elle pourvoie ses fils. Pour se réserver les grades elle a créé des écoles spéciales dont les prix de pension sont hors de la portée du Peuple.

Par l'école polytechnique, elle s'est réservée exclusivement les armes spéciales. Par l'école navale elle s'est réservée la marine ; par l'école St-Cyr, elle a envahi, débordé l'armée entière. Infanterie et cavalerie ne peuvent suffire à la progéniture de nos maîtres, et chaque année, les écoles versent des flots de jeunes officiers qu'on est obligé de mettre à la suite des régiments.

Or, comme parmi les fils de l'aristocratie, il n'y a pas mal de têtes dures, qui, malgré tous les professeurs, pourraient échouer dans les examens, on a imaginé de fonder une école à Saumur, dont les conditions d'admission sont très faciles à remplir pour eux.

Malgré ces entraves à l'avancement des enfants du Peuple, on a craint qu'à travers le réseau il ne se glisse quelques intrus, on resserra encore les mailles du filet qui les protège, on a décidé que le tiers des avancements serait au choix, c'est-à-dire à la faveur.

Après cela, on inscrit sur le livre : Le soldat peut aspirer à tous les grades... Les précautions sont prises on le laisse

réver.

Correspondance spéciale.

Paris, 27 avril 1849.

Les intrigues se croisent, les passions s'allument, les ambitions déçues s'agitent et la réaction cherche à se composer un habit d'arlequin qui lui ouvre accès partout. Paris offre un aspect étrange et qui ne laisse pas que de nous alarmer ; toutes les provocations se lèvent le Peuple à une manifestation violente, la liberté des réunions électorales est violée, les agents de police, armés de gourdin, renversent et frappent les femmes, et apportent dans les assemblées paisibles le trouble et l'effroi. D'un autre côté en pleine place de justice, des poteaux infamants sont dressés, on y attache les noms des hommes qui furent toujours dévoués à la cause républicaine. On arrête les citoyens qui, répandus dans les groupes formés à dessein, prêchent le calme et la discipline ; on répand mille bruits plus ou moins odieux sur les patriotes les plus honorablement connus. La police semble devenue la seule administration, le seul moyen de gouvernement du pays, et le sieur Carlier le redempteur de la réaction.

D'autre part, la portion la plus fongueuse du parti oublie que les révolutions ne se produisent et ne réussissent qu'alors que toutes les couches de la société ont été profondément remuées, qu'elles n'éclatent qu'après avoir mûri sous une propagande infatigable. Des théories imprudentes, accueillies avec faveur, en raison de leur originalité même, allument les imaginations et viennent répondre par des exagérations aux folies de la réaction, et pourtant combien il est nécessaire de garder l'attitude concentrée du parti depuis le 29 janvier, et que de progrès doit le socialisme à cette admirable discipline ! Le Comité central agite la question importante de l'admission ou du refus de présence du commissaire de police dans les réunions électorales. Il importe d'éviter tout prétexte de collision ; que le Peuple comprenne bien qu'alors que ses ennemis lui offrent la bataille, c'est qu'ils ont la certitude des dangers de l'avenir. Ils veulent trouver un appui dans les périls qu'ils auraient créés, ils espèrent forcer la société à se jeter dans les bras de la monarchie par peur de la terrible révolution que leur résistance et leurs coupables projets préparent.

Chaque jour nous donne une recrue et leur enlève des soldats ; aussi veulent-ils risquer le combat ; leur tactique est facile à comprendre... Bientôt leur armée sera réduite à l'impuissance par les désertions. Pour nous, nous n'avons qu'une ligne de conduite, leurs excitations nous la dictent tout naturellement : protester au nom de notre droit violé, jusqu'à ce qu'enhardis par leurs succès, ils osent commettre un de ces attentats funestes à tous les pouvoirs rétrogrades. Rallions-nous d'abord autour de l'urne électorale, et ras-

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 1^{er} MAI.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII.

Anathème.

(Suite.)

— Savez-vous quels sont les hommes que vous allez perdre ? Sans parler de cette jeunesse de la ville et de l'armée, loyale, généreuse, dévouée à son pays jusqu'à la mort, savez-vous que Raoulx lui-même sera du nombre des victimes ?

Gilberte frissonna, et chercha un appui pour se soutenir.

— Oui, Raoulx, répéta-t-il en faisant peser ce nom sur la jeune fille, Raoulx qui vous aimait, lui, d'un autre amour que celui auquel vous avez cédé, qui ne voulait pas vous séduire, mais vous épouser.

— Vous le connaissez ? dit d'une voix sourde Gilberte.

— Et vous, vous ne l'avez jamais connu ! dit Lambert. Vous ne saviez pas tout ce qu'il y avait de grand, de noble dans cette âme, et tout ce que l'amour y ajoutait quand il parlait de vous.

— De moi !...

— Cent fois, dans la solitude où nous allions nous retirer tous deux... il a laissé épancher devant moi la tendresse infinie qu'il vous portait... Il se croyait si sûr de l'avenir ? C'était déjà de sa femme, de sa femme adorée qu'il parlait ! Il vivait du bonheur de répéter votre nom, de vous contempler, car il vous voyait

Voir le *Republicain* du 9 mars au 30 avril.

toujours partout devant ses yeux.

Gilberte, frémissante, saisie d'une émotion indicible, fit un pas en arrière, et se pressa contre la cheminée pour se soutenir.

— Raoulx ! reprit Lambert avec chaleur, Raoulx, cœur d'or, esprit généreux, magnanime !... Dans l'amour qu'il prodiguait, il ne pensait jamais à lui !... Il ne songeait pas à recevoir, mais à tout donner ! Aimant la France, il voulait la servir par son intelligence, par son sang répandu pour elle s'il le fallait !... Aimant une femme, il ne songeait pas à ce que cette femme pourrait lui donner de bonheur, lui faire de sacrifices ; il songeait à lui consacrer toute son âme, à lui dévouer toute son existence, à trouver chaque jour quelque nouveau moyen de lui plaire, de la rendre heureuse.

— Mon Dieu ! murmura Gilberte avec angoisse.

— Oui, ajouta Lambert, il pensait que, mariée avec lui, vous trouveriez dans son caractère sérieux, réservé, qui ne s'était pas encore révélé à vous, des qualités qui vous seraient chères ; une bonté, une douceur d'âme sans nuage, une élévation de sentiments admirable, une constance d'affection à toute épreuve, et que, voyant la condition honorable qu'il vous aurait faite, l'existence paisible, sereine, que vous trouveriez dans son union, vous l'aimeriez à votre tour, vous seriez fière, heureuse de lui appartenir... Voilà qu'elle était son ambition, à lui, voilà quels étaient ses rêves de fortune, de grandeur ; voilà tout l'avenir qu'il demandait au ciel.

Gilberte, d'une pâleur mortelle, pressant convulsivement la pierre où elle s'appuyait, fixait dans l'espace ses grands yeux brillants de larmes qui ne pouvaient couler.

Mais Lambert, dont l'accent s'était adouci un instant en parlant de Raoulx, reprit avec violence :

— Et vous, en retour de tout ce qu'il vous donnait d'amour, de tout ce qu'il vous promettait de bonheur, qu'avez-vous fait pour lui ? Vous l'avez dénoncé... Vous allez le faire dégrader, jeter dans un cachot, paraître comme un vil criminel aux yeux des juges, aux regards d'un public avide de souffrances ;

vous allez peut-être le faire condamner, le livrer aux bourreaux !

— Oh ! silence, dit Gilberte d'une voix étouffée. Je ne sais ce que je passe en moi... J'ai peur... je frémis...

— Je le sais, moi, dit Lambert en s'animant à sa propre colère. Je le sais, malheureuse femme : c'est le remords qui commence en toi, le remords d'avoir vendu Raoulx pour assurer l'existence de ton impur amant... pour sauver cet homme... Oh ! ne parlons pas de lui, car je le tuerais !

Lambert fit un pas pour sortir, puis s'arrêtant :

— Je suis heureux, dit-il encore, de te laisser au moins le remords... Ce remords qui te déchire, augmentera sans cesse, quand tu verras la captivité de Raoulx se prolonger, son procès s'obscurcir, son supplice se dresser... quand toi seule auras fait cela, et que parmi d'autres carbonari tu verras passer Raoulx pour aller à la mort.

Gilberte laissa entendre un gémissement sourd.

Mais, au milieu de son épouvante, elle sentait toujours l'impression indéfinie que la vue de Lambert lui avait fait éprouver. Elle avait tourné les yeux vers lui... elle était frappée de son expression, de son regard, de son accent terrible.

— Mais vous, dit-elle, vous êtes carbonari... je vous ai donc perdu aussi ?

— Oui... perdu...

Puis revenant à sa pensée fixe, il répéta :

— Raoulx... qui t'a tant aimée... Raoulx ton fiancé !

— Mais vous ?... dit-elle encore.

— Oh ! moi, je ne suis que ton frère !

Il jeta ce mot et descendit précipitamment l'escalier.

Gilberte répéta :

— Mon frère !

Puis elle poussa un cri déchirant, et tomba évanouie sur le carreau.

(La suite à demain.)

CLÉMENTE ROBERT.

semlons tous nos efforts pour montrer à nos ennemis que tous les centres où la lumière a pénétré peuvent fournir une opposition aussi intelligente qu'énergique.

Les calomnies de la réaction vont ruisseler à longs flots, que nos efforts déjouent ses manœuvres. Point de tiédeur surtout. Constituons l'unité de notre parti républicain socialiste; de la discipline, encore de la discipline, et nous aurons préparé un succès prochain et irrévocable.

E. H.

Esprit de l'Armée des Alpes.

Nous recevons la lettre ci-après :

« Lyon, 27 avril 1849.

« Monsieur le Rédacteur,

« Votre numéro du 22 courant contient une lettre d'un prétendu soldat du 22^e de ligne qui, tout naturellement, se termine à la louange de la République démocratique et sociale; et, des termes de cette lettre, vous concluez que tel est non-seulement l'esprit du 22^e régiment de ligne; mais, mieux encore, celui de l'Armée des Alpes. En vérité, monsieur, il est facile, sous le langage de l'anonyme, d'attribuer votre langage à l'armée, mais c'est étrangement vous abuser que de croire que de pareilles manœuvres parviendront à donner plus longtemps le change à l'opinion publique sur notre dévouement à la cause de l'ordre.

« En fixant, cette fois, votre choix sur le 22^e de ligne, il faut convenir qu'il n'a pas été heureux; car vous devriez savoir que nul, plus que lui dans la garnison de Lyon, n'a donné de preuves de sa discipline et de son amour de l'ordre. Dans le cas où vous en auriez perdu le souvenir, vous pourriez consulter ceux des vôtres qui, en février, vinrent se ruer sur le fort Lamotte; ils pourraient complètement vous édifier à ce sujet.

« Cessez donc, monsieur, de prêter à nos soldats un langage qui les outrage, et d'inonder nos casernes de votre prose; c'est peine perdue, car elle porte avec elle son correctif et fait succéder le dégoût à la curiosité.

« Cessez surtout, monsieur, de prêter aux officiers de ce brave régiment des confidences coupables et contraires à l'honneur; vous pourriez éprouver de cruels mécomptes, si vous comptez sur leurs sympathies pour le triomphe de votre cause.

« Nous vous prions, et au besoin vous requérons, monsieur, d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Les officiers du 5^e bataillon et dépôt du 22^e de ligne :

« Mauguinet; — Capin, chef de bataillon; — L. de Grandvieu; — Desherm, capitaine; — Schmitt, capitaine; — Molard, sous-lieut. Dezon; — Doat, capitaine; — Rivière, id.; — Lapaye, id.; — Bouvier, id.; — Mangin; — Thomas, sous-lieut.; — G. Fayé, id.; — A. Duvergier; — Rimard, sous-lieut.; — A. Carbon, lieutenant; — Michon, capitaine; — Joubert; — Soumel; et quatre autres signatures que nous n'avons pu déchiffrer.

Nous n'insérons pas cette lettre parce que nous en sommes requis, mais parce qu'elle établit un fait que nous sommes heureux de constater. Les officiers signataires, en parlant de la République démocratique et sociale, soulignent seulement ce dernier mot pour indiquer qu'ils le repoussent, mais qu'ils acceptent le titre de républicains-démocrates, consacré d'ailleurs par la Constitution. Mon Dieu, il n'y a rien là qui nous étonne beaucoup! Dans le militaire, comme dans le civil, les intérêts sont divers. L'armée a ses prolétaires, ses bourgeois et ses aristocrates.

Le prolétaire, depuis le simple soldat jusqu'au sergent, est socialiste, parce qu'il réclame des réformes profondes, aussi profondes que le malaise qu'il ressent; les officiers subalternes, jouissant d'une position moins précaire, pensent être moins socialistes et même ne l'être pas du tout, cela se comprend, comme on comprend que la simple idée de la République démocratique ne soit pas admise par tous les officiers supérieurs. A chaque condition ses sentiments et ses allures. Les opinions de l'homme sont toujours conformes au rang qu'il occupe dans la société. Il y a des exceptions à la règle, mais elles ne sont pas nombreuses. Aussi voulons-nous la réforme des choses bien plus que celle des hommes.

En considérant le 22^e de ligne comme un régiment socialiste, notre choix n'aurait pas été heureux; mais ce n'est pas nous qui avons inventé cela; nous avons encore sous les yeux la lettre qui nous l'annonce; elle n'est point du tout une invention, ainsi qu'on voudrait l'insinuer: Nous possédons les originaux de toutes celles que nous avons publiées.

On nous parle de ceux des nôtres qui, en février, vinrent se ruer sur le fort Lamotte; ceci est un peu vague; qu'on précise les faits et nous y répondrons immédiatement, car l'histoire de ce temps-là nous est parfaitement connue.

Le langage que nous prêtons aux soldats les outrage? Insérant les lettres telles qu'ils nous les envoient, on ne peut pas admettre qu'ils s'outragent eux-mêmes. Ensuite, notre feuille fait succéder le dégoût à la curiosité! Cela n'est pas très exact, si nous en croyons les nombreuses marques de sympathies que nous recevons tous les jours des différents corps de la garnison; les lettres dans ce sens affluent dans nos bureaux, et nous en remercions nos frères de l'armée, car c'est l'encouragement auquel nous attachons le plus grand prix.

Au surplus, la lettre ci-après dont nous possédons l'original comme de toutes celles que nous avons publiées jusqu'à ce jour, répondra d'une manière plus victorieuse que nous ne pourrions le faire nous-mêmes, aux dénégations des citoyens officiers du 22^e de ligne :

Citoyen rédacteur du *Republicain*,

C'est avec raison que vous disiez hier dans votre estimable journal que le socialisme fait de rapides progrès dans l'armée. Savez-vous quels sont les plus puissants auxiliaires du socialisme? Ceux qui, pour l'étouffer, ne reculent devant aucune menace quelque violente qu'elle soit, ni devant aucun acte d'injustice et de tyrannie.

Oui, citoyen, l'idée politique, appelée socialisme, a fait de grands progrès dans nos rangs, et c'est grâce à la haine et au mépris que nous inspirent les odieux moyens employés contre nous pour violenter notre opinion, et l'odieuse despotisme au moyen duquel on voudrait nous forcer à donner nos votes aux réactionnaires de toutes les couleurs et aux ennemis jurés de la République.

Mais les insensés n'ont pas compris que ce qu'ils voulaient défendre serait justement ce que l'on ferait, fatigués que nous sommes de tant de vexations. Avant les mesures injustes autant que stupides qui nous défendent de lire votre estimable journal, c'est à peine si l'on en voyait un ou deux dans nos chambres chaque jour; savez-vous ce qu'il y avait hier dans une chambre occupée par soixante hommes? On y comptait cinq numéros du *Peuple*, de Proudhon, cinq numéros du *Peuple Souve-*

rain et vingt numéros du *Republicain*. Ce n'est plus pour se former une opinion, il y a longtemps que la nôtre est fixée; mais c'est un désespoir, une frénésie, une protestation contre l'arbitraire qui nous écrase. Que l'on nous fasse périr dans les cachots, que l'on nous envoie en Afrique, nous nous attendons à tout.

Courage réactionnaires! les moyens que vous employez pour étouffer la République sont ceux qui la feront triompher: plus il y aura de victimes, plus il y aura de prosélytes. La vapeur est comprimée, le fourneau chauffe à blanc, gare l'explosion!

Salut et fraternité.

Un républicain rouge du 19^e léger. (Armée des Alpes).

Si nos hommes d'Etat n'étaient pas frappés de vertige, cette lettre, pleine de sens, devrait les faire rentrer en eux-mêmes. Nous ne croyons pas qu'il soit utile d'y ajouter aucune réflexion.

Circulaire.

Paris, 26 avril 1849

Citoyen procureur général, aux termes de l'article 13 de la loi du 15 mars dernier, le pourvoi en cassation contre les décisions des juges de paix rendues sur l'appel en matière électorale, n'est recevable que s'il est formé dans les dix jours de la notification de ces décisions; mais rien n'indique de quelle manière ni en quel lieu le pourvoi doit être formé et déposé, de là des incertitudes qu'il importe de faire cesser.

Comme les pouvoirs sont dirigés contre des décisions du juge de paix, il convient en général que le greffier de ce juge reçoive, soit la déclaration du pourvoi des parties, soit la requête dressée au même effet.

Ces pièces devront être adressées dans les vingt-quatre heures par le greffier au procureur général, près la cour de cassation. De cette manière, les pourvois auront une date certaine et parviendront à la cour avec la célérité que les affaires électorales exigent.

Au surplus, comme l'article 13 de la loi précitée, dispense de l'intermédiaire des avocats à la cour de cassation, mais n'interdit pas cet intermédiaire, les parties pourront toujours s'en servir pour saisir la cour, lorsqu'elles ne croiront pas devoir faire leur déclaration de pourvoi ou déposer leur requête au greffe de la justice de paix.

Je vous prie d'adresser d'urgence à tous les juges de paix de votre ressort des instructions dans le sens de la présente circulaire et de veiller à ce qu'on s'y conforme exactement.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, président le conseil.

Signé, Odilon Barrot.

Confiance militaire surprise entre deux portes.

Eh bien! général, nous voilà à Paris. Et l'esprit militaire de votre division, où en est-il? — Hélas! il est triste de le reconnaître, mais c'est la vérité: la peste du socialisme envahit aussi une caserne de province. — Vraiment! la démoralisation de l'armée en serait déjà là? — Et, à cette occasion, avez-vous remarqué qui, des soldats des villes ou des soldats campagnards, étaient le plus accessibles aux doctrines de la République démocratique et sociale? — Ma foi! je n'ai pas fait cette remarque, mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dans leur ignorance, les soldats, en général ne peuvent pas se rendre un compte parfaitement exact de la valeur réelle de telle ou telle doctrine, et que dès-lors, pour eux, tout la question se résume à ceci: Aurons-nous la guerre ou ne l'aurons-nous pas? Aurons-nous de l'avancement ou resterons-nous à perpétuité réduits à la portion congrue?

Or, vous le comprenez, la République démocratique et sociale leur offre seule les chances de guerre et d'avancement, ils sont pour la République démocratique et sociale. Quant à nous, mon cher, notre compte est réglé, la retraite nous attend, et quand on est général, il est d'ordinaire fort agréable de se reposer à l'ombre de ses lauriers; Le général de province avait raison, mais il aurait dû ajouter que Napoléon à Ste-Hélène disait :

« Je n'aurais probablement pas perdu la bataille de Waterloo, si, réformant tous mes vieux généraux engraisés, j'avais donné, par suite, de l'avancement à mes soldats, mes sous-officiers et mes officiers supérieurs. »

M. Louis Bonaparte perdra la partie, et amènera la République démocratique et sociale par les mêmes motifs. Ainsi soit-il!

(Le Citoyen.)

Aux paysans.

Suite et fin.

Vous savez la nouvelle, mais c'est égal, j'éprouve le besoin d'en dire deux mots pour vous rafraîchir la mémoire. Il avait été convenu, et c'est écrit dans la Constitution, qu'on donnerait seize cent quarante-trois francs par jour au président de la République, centimes non compris, et qu'on le logerait pour rien. Selou vous et moi, ce n'était pas se moquer de M. Louis Bonaparte; le chiffre était assez rond, il y avait là de quoi faire les choses honnêtement, surtout pour un célibataire.

Dans nos campagnes, nous vivrions huit cents avec cette somme; nous pourrions même régaler nos amis le soir de la St-Martin et le lundi de Pâques, et on dirait de nous, à la fin de l'année: « Ces gaillards-là ne sont pas gras de lécher les murs. Plus de quarante sous par jour, hiver comme été, fêtes et dimanche compris, et pas de saison morte... Ce n'est pas peu de chose. » Et pourtant le président de la République, qui ne fait pas ainsi que nous quatre repas, et qui n'a point l'appétit ouvert avant le soleil levant, a trouvé le traitement trop mince.

Sur ce chapitre-là, la Constitution devenait gênante; elle ne permettait pas de l'augmenter. M. Odilon-Barrot, en homme habile, a tourné la difficulté. Il a dit qu'il respectait trop cette Constitution pour demander un supplément de traitement; qu'il ne désirait que six cents nouveaux mille francs pour frais de représentation, c'est-à-dire pour faire

danser les belles dames et donner des verres de sirop à des gens qui ne sont pas malades.

Ces avocats sont pleins d'esprit, n'est-il pas vrai? Vous leur défendez votre porte, ils entrent chez vous par la fenêtre, et soutiennent qu'ils sont dans leur droit, attendu que la loi n'a point prévu ce cas. Enfin, le tour est joué, et que l'on dépense actuellement la même en mèche ou en huile, toujours est-il que les revenus du président sont doublés, et qu'au lieu de seize cent quarante-trois francs, centimes non compris, nous lui comptons, par jour, trois mille et quelques cents francs. Mes amis, cherchez dans vos poches et dénouez le cordon de vos bourses.

Et dire qu'il y a quatre mois on nous annonçait que M. Louis Bonaparte apportait des millions à rompre dessous; qu'il en arrivait des bateaux chargés; que nous allions être remboursés des 45 centimes et exempts d'impôts pendant trois ans! Mais chut! ne nous occupons plus de cela; les gens mystifiés sont chatouilleux; et je ne veux pas froisser l'amour-propre de personne.

Permettez-nous de continuer l'examen des votes de l'Assemblée nationale. Dans le nombre, j'en sais un qui ne fait pas de bruit et qui, cependant, à lui tout seul, en dit peut-être plus long que tous les autres ensemble. Celui-là est du 30 septembre 1848. Il s'agissait, ce jour-là, de savoir si, dans les élections à venir, on voterait au chef-lieu de la commune ou au chef-lieu du canton. Les républicains blancs, ceux qui subissent le gouvernement actuel à titre d'essai, voulaient en général le vote à la commune. Voyez vous, disaient-ils d'un air bonhomme et d'un ton patelin, il faut ménager les jambes des habitants des campagnes, ménager leurs bourses et rendre le suffrage facile à tous. Pour aller au chef-lieu de canton, ils sont obligés de faire quelquefois trois ou quatre lieues et de vivre à l'auberge. C'est très fatigant, c'est coûteux, et bon nombre de citoyens, pour s'épargner cette fatigue et cette dépense, s'abstiennent de voter, surtout lorsque le temps n'est pas beau. Pour les gens qui n'y regardent pas de très près, ces raisons-là ne paraissent pas mauvaises; mais pour nous qui connaissons les pèlerins et ne nous payons pas de cette monnaie, c'est une autre affaire. Pour mon compte, je me suis dit: Tiens, ce sont d'anciens royalistes qui nous portent beaucoup d'intérêt, qui nous font toutes sortes de politesses, à nous payans, et nous donnent des coups de chapeau en veux-tu, en voilà; c'est étonnant, d'autant plus qu'ils sortent de leurs habitudes; il y a du louche là-dessous; faisons rentrer nos poules, les renards ne sont pas loin, ils rodent autour de la ferme.

Et, en effet, est-ce que ces messieurs nous plaignent lorsque, toutes les semaines, hormis le temps des semailles, des foins et des moissons, nous allons au marché vendre notre grain, par le chaud, le froid, la pluie ou la neige?

Est-ce qu'ils prennent pitié de nos pauvres ménagères, de nos pauvres filles des champs qui vont à la ville, hiver comme été, bien avant que le jour se fasse, chargées de laitage, d'œufs, de fruits, essayant les ayerses ou la gelée sur une place publique pendant trois ou quatre mortelles heures, et cela pour attendre la vente et reporter à la maison quarante ou cinquante sous? Il en est de ces femmes qui, tous les jours ou tous les deux jours, font ainsi deux, ou trois, ou quatre lieues, aller et retour, avec un morceau de pain sec dans leur poche; qui, en été, suent l'eau comme une éponge; qui, en hiver, soufflent dans leurs doigts pour se réchauffer, ou qui, par un temps de dégel, rentrent à la ferme crottées jusqu'aux reins. C'est plus dur que d'aller voter au chef-lieu une fois par an, je me trompe, une fois tous les trois ans, en compagnie de braves citoyens qui chantent la *Marseillaise*. On s'appitoie sur ceux-ci cependant, et on ne plaint pas celles dont nous parlons tout à l'heure.

C'est qu'on ne joue point cartes sur table avec nous, c'est qu'on nous cache la vérité. En demandant le suffrage au chef-lieu de la commune, les républicains blancs, les honnêtes et modérés ne péchaient pas par ignorance. Ils se disaient: Là nous serons maîtres du terrain, les gros tiendront facilement les petits, le propriétaire du château verra son monde; il donnera une petite tape d'amitié à l'un, une petite tape d'amitié à l'autre; il promettra de l'ouvrage au journalier, il l'attendra quelques mois pour le paiement de son terme de loyer; madame habillera sa fille le jour de la première communion, on lui fera un joli cadeau le jour de ses noces.

Le curé donnera aussi un coup de main dans la circonstance; il endoctrinera les femmes, promettra le paradis aux unes et réservera l'enfer aux autres, selon que les maris voteront du bon ou du mauvais côté. Et si les promesses ne réussissent pas, on aura recours aux menaces. A la fin du bail, on renverra au père Jean la ferme qu'on fait valoir dans sa famille de père en fils, on ôtera à l'ainé de ses garçons la place de garde particulier qui l'aide à vivre honnêtement, on ne recherchera pas à faire réformer le cadet qui a amené un mauvais numéro au dernier tirage. Si son voisin ne vote pas dans le sens de Henri V ou du comte de Paris, on prendra un autre journalier à sa place pour creuser les fossés, faucher les luzernes et rentrer les gerbes. On ne donnera plus d'ouvrage à celle de ses filles qui est couturière; on ne donnera plus de balle à repasser à celle qui est blanchisseuse. Il y a aussi dans la commune des gens qui n'ont pas de biens au soleil et qui s'avisent, malgré cela, de nourrir une vache, une chèvre ou une brebis. Ces bêtes-là, pour avoir mangé un peu d'herbe défendue, ont fait condamner leurs maîtres en justice de paix à des dommages-intérêts qui montent jusqu'à 10 ou 15 fr. S'ils votent bien, nous leur en ferons remise; autrement, nous menacerons de les mener loin. Et puis, dans les villages où il n'y a pas de bois communaux, les pauvres gens ont l'habitude de casser et de ramasser les branches mortes dans les bois de M. tel ou tel, afin de se réchauffer un peu durant la saison de l'hiver. Or, M. tel ou tel est presque toujours un homme d'ordre, attaché aux traditions honnêtes,

et il imposera toujours ses conditions aux ramasseurs de branches mortes.

La plupart des représentants qui ont demandé leur vote à la commune se sont probablement dit tout bas ce que je vous dis tout haut. Et pour beaucoup d'entre vous, mes amis, ça été la bouteille à l'encre, vous n'y avez vu que du noir. Mais à présent que je vous ai expliqué le tour, vous y voyez clair comme en plein midi.

Vous comprenez maintenant, mes amis, qu'il était du devoir des vrais républicains, de ceux que l'on vous pousse à détester, de rejeter le vote à la commune et de vous donner le vote au chef-lieu de canton. Là, du moins, l'oppression n'est plus aussi commode qu'au village; les comptes ne s'y règlent pas tout-à-fait en famille et sous le manteau de la cheminée; le bureau est obligé de faire son devoir; on le surveille de près; on peut, avant d'aller au scrutin, prendre de bons conseils, mettre de côté les bulletins composés par les gros du pays, et en préparer d'autres sans compromettre son existence et celle de sa famille. En un mot, on redevient libre d'agir selon sa conscience et son intérêt bien entendu.

Tirez bon parti de cette liberté, prenez bien vos mesures, épinglez bien vos candidats, et vous rappellant ce proverbe de Jacques Bujault: « tant vaut l'homme, tant vaut la terre, » dites en politique: tant vaut le représentant, tant vaut la République.

— Quand on a vu que l'argent se cachait, qu'il avait peur, on faisait semblant d'avoir peur; quand on a entendu les plaintes s'élever de toutes parts dans les campagnes, qui est-ce qui s'est occupé du crédit foncier? qui est-ce qui a demandé la création de bons hypothécaires? Ce sont les rouges, à peu d'exceptions près, toujours ces coquins de rouges et de montagnards, parmi lesquels votre serviteur a l'honneur d'être, sauf votre respect.

Eh! mon Dieu oui, nous nous sommes dit: Les prêteurs d'argent ont peur ou ils conspirent contre la République; c'est un malheur, mais comme avec le ciel il est des accommodements, nous ne voulons pas que les campagnes souffrent de la peur des uns et de la conspiration des autres. Remplaçons l'argent par de l'excellent papier, créons les bons hypothécaires bien et solidement garantis, donnons au cultivateur qui a besoin de faire travailler ou qui veut entreprendre un commerce agricole quelconque, la facilité d'agir. Il a un champ, une maison, un domaine qui ne doivent rien à personne; ce domaine, cette maison, ce champ ont une valeur qui peut être représentée par du papier. Faisons l'avance d'une partie de cette valeur en bons, en billets qui vaudront bien ceux de la Banque de France, prêtons au cultivateur à trois pour cent, facilitons le remboursement du prêt, et de la sorte, nous lui rendrons service. Cela se fait en Prusse et ailleurs; on s'en trouve bien partout, pourquoi nous en trouverions-nous mal?

Là-dessus les honnêtes et modérés ont crié: *A l'assignat!* comme ils crient: *A la guillotine!* toutes les fois que nous demandons l'abolition de la peine de mort. Le fin mot de la chose, c'est que les bons hypothécaires auraient fait sortir l'argent de ses cachettes et réduit le taux de l'intérêt. Les républicains honnêtes n'y eussent point trouvé leur compte.

Un mot maintenant sur la taxe du sel. Cette fois encore, ce sont les républicains qui ont demandé l'abolition de cet impôt ou tout au moins sa réduction; ce sont les modérés qui s'y sont opposés, sous prétexte d'économie; comme s'ils parlaient d'économie quand il s'agit de donner à Louis Bonaparte six cents mille francs en sus de ce que lui accorde la Constitution, ou de donner des pensions à des préfets de Louis-Philippe, munis de faux certificats qui établissent qu'ils sont invalides, quand tous le monde sait qu'ils sont riches et se portent bien!

Un mot enfin sur le budget. Les républicains se sont dit: « Quand un homme n'a que vingt-cinq sous à manger par jour, il doit s'arranger de façon à n'en pas manger trente. » Il doit en être de même pour un bon gouvernement. Le seul moyen de l'amener à se conduire économiquement consiste à lui voter un budget convenable, ni trop mince, ni trop gros, et de lui recommander ensuite de ne rien dépenser au-delà, de régler ses dépenses sur ses recettes. Les honnêtes et modérés ne l'ont pas voulu; ils ont dit au gouvernement: « Dépense à ta guise, présente-nous tes comptes après, et nous voterons les impôts pour payer la carte. » De cette manière, leurs créatures ne souffriront pas, les choses resteront comme sous la monarchie, on ne simplifiera pas les rouages de la machine. C'est ce qui vous explique pourquoi tous les employés du gouvernement portent les modérés dans leur cœur, et nous détestent si cordialement.

Au revoir, mes amis; bonne chance à vous tous. Que la branche de buis, bénie le jour des Rameaux, vous préserve du feu du ciel, et que mes lettres vous préservent des royalistes dans cette vie et de leur compagnie dans l'autre.

P. J. JOIGNEAUX, cultivateur et représentant du Peuple.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, le 28 avril.

Nous recevons par voie extraordinaire l'arrêt de la cour d'assises de Poitiers dans l'affaire des troubles d'Limoges.

Voici le résultat du verdict du jury après une délibération de neuf heures consécutives:

La cour condamne Genty à la déportation; Massy, à cinq ans de bannissement; Dussoubs jeune, Villigoureux, Bulot, Raybaud, Talandier, Briquet, Negron, Peyrageix et Dubourg, à deux ans de prison; Bardonnaud, Larmé, Caché-rineaud et Duclair, à un an de la même peine, et Durin, à six mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende; les condamnés tous solidement aux dépens et fixés à six mois la durée de

a contrainte par corps.

Les accusés Dussoubs aîné, Juin Lonclus, Mollet, Pontou, Perrain, Laruelle, Vincent, Gaucher, Faucher, Nouhaud, Verdure, Valette, Dorangedon, Nicod, Marivé, Barre, Frichon et Cathenaud, déclarés non coupables, sont mis en liberté.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 27 avril.

On continue la discussion du budget de la marine. Diverses réductions sont adoptées.

Les cit. Schœlcher et Baune, à propos du chap. relatif aux gardes chiourmes, s'élèvent contre le barbare accouplement des condamnés de juin avec les voleurs.

Le cit. Félix Piat déclare qu'il désire interpellé demain le ministre de l'intérieur sur les entraves apportées au droit électoral.

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu demain. La séance est levée à 6 heures et demie.

Séance du 28 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST

Le cit. Grandin se plaint d'avoir été désigné à tort dans le *Moniteur*, comme ayant voté deux fois dans la séance d'hier. Cela ne s'était pas encore fait.

Le cit. Dariéle demande que l'on revienne sur le vote relatif à la réduction de la commission, le cit. Vergnes qui a été porté comme ayant voté hier, est à 200 lieues d'ici.

Le cit. Corbion annonce que le scrutin va être déposé de nouveau par le bureau. Il sera donc connu le résultat de l'Assemblée.

Le cit. Bachez demande que l'on s'occupe immédiatement de la pétition du bataillon lyonnais dissous par le gouvernement, et il demande en outre la mise à l'ordre du jour de la pétition des veuves et des blessés de Février. — Renvoyé à vendredi.

Le cit. Félix Piat a la parole pour des interpellations.

S'il est un droit souverain, c'est celui que le peuple exerce, dans ses réunions électorales. Je ne viens donc pas discuter le droit, mais le constater en termes fermes et précis devant le ministère qui le méconnaît tous les jours! C'est un droit primordial (exclamations à droite) et antérieur à toute constitution. Nous venons tout simplement demander aux ministres l'observation de la Constitution et de la loi, qui est violée tous les jours.

J'en citerai un exemple. Le préfet du Cher, l'un de ces préfets rajeunis par l'influence du cit. Faucher (On rit), ce préfet, naguère invalide, est devenu tout à coup, depuis que les élections approchent, d'une activité singulière; il remue le département le plus pacifique, opère des arrestations à Bourges, à Vierzon, dans le but unique et patent d'entraver le droit électoral.

Mais pourquoi le préfet du Cher, ou d'ailleurs, respecterait-il la loi quand le ministre la brave chaque jour à Paris, où la loi sur les clubs, non encore votée par l'Assemblée, est appliquée aux réunions électorales?

De quel droit le ministre a-t-il empêché les électeurs de l'armée de se réunir? De quel droit a-t-il porté 400 gendarmes de Paris, je me trompe, 400 sergents-de-ville ressuscités comme les préfets, pour empêcher la réunion de la rue Martel? N'était-ce pas là un guet-apens, une souricière préparée dans un but provocateur.

Mais le Peuple n'a pas répondu à votre attente. Il vous a refusé l'émeute que vous médiez, l'émeute que vous avez perdue le 29 janvier, et que vous ne retrouverez pas. (Rumeur à droite, bravos à gauche.)

LE CIT. LÉON FAUCHER. L'orateur qui descend de la tribune se plaint d'une prétendue agitation soulevée par le préfet du Cher, d'arrestations opérées dans ce département.

Ces arrestations sont le résultat de mandats d'amener décernés par des commissions rogatoires, l'administration n'y est pour rien. On se plaint que l'administration ait entravé la liberté des réunions électorales. L'administration fait son devoir. Aux termes de la loi de 1790, confirmée par un solennel arrêt de la cour de cassation, l'administration envoie le commissaire de police dans les réunions qui lui paraissent offrir quelque danger. La preuve que cette intervention n'est pas inutile, c'est que les mêmes hommes qui repoussent pour eux-mêmes toute surveillance, ne craignent pas d'aller troubler d'autres réunions par leurs violences, témoin ce qui s'est passé dans une réunion présidée par notre collègue le cit. Larochejaquelein. (Bruit prolongé.)

Enfin, on se plaint que le gouvernement ait empêché des militaires de se réunir au club de la rue Martel. On a parlé de guet-apens je renverrai l'épithète, et je dirai que cette réunion était un guet-apens socialiste. (Rumeurs.)

L'administration n'empêche pas les militaires de se réunir, mais elle veut qu'ils se réunissent entre eux. (Exclamations.) Autrement, il n'y aurait plus de discipline. (Rumeurs.)

En terminant, je dirai que j'ai lieu de m'étonner de ces interpellations absolument sans motif (Ah! ah!), et qui ont le mérite d'être inopportunes dans un moment où la capitale est troublée tous les soirs.

A gauche. — Par la police.

LE CIT. LÉON FAUCHER. L'Assemblée comprendra que je n'ai pas à répondre à cette interruption. (Très bien! à droite.) Il faut, dans l'intérêt du travail et du commerce, que cette agitation ait un terme; le gouvernement comprend son devoir, il n'y manquera pas. (Rumeurs.)

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN. J'aurais peut-être dû attendre qu'un autre orateur répondît au citoyen Léon Faucher, car la plupart des principes qu'il a posés sont les miens. A mon avis, dans une République, lorsqu'il y a une réunion publique, la République a le droit de savoir ce qui s'y fait.

Une voix. — Le cit. Faucher n'est pas la République.

Une autre voix. — Ni le cit. Larochejaquelein.

LE CIT. LAROCHEJAQUELEIN. J'ai présidé deux ou trois réunions. A la première, le commissaire de police s'étant présenté, je l'ai invité à prendre place au bureau, afin que le gouvernement sût bien qu'il ne se disait rien là qui ne pût être reproduit à la tribune. Mais dans une séance suivante une quarantaine d'individus sont venus jeter le trouble dans la réunion, et sans les efforts que j'ai faits, ils auraient provoqué une collision. Ce qui est triste, c'est la manière dont cette scène a été dénaturée par les journaux qui se prétendent les défenseurs exclusifs du droit d'association. (Rumeurs.) On m'a fait figurer, moi qui ne plaisante guère, dans une mascarade ridicule. (Hilarité.)

Le cit. Pierre Leroux dépose une proposition portant qu'une commission de 15 membres sera nommée lundi dans les bureaux pour préparer un projet de loi réglementant le droit de réunion dans toutes ses applications.

Vous venez de voir tout à l'heure, ajoute-t-il, un ministre qui n'a certes pas les sympathies de la majorité de cette Assemblée. (On rit.) soutenir des doctrines d'une audace réactionnaire inouïe. Cette audace, citoyens, est la conséquence de votre incurie à l'endroit du droit de réunion. Au mépris de vos décisions, on annule vos lois, on les suspend, on les dénature, et puis on nous renvoie aux tribunaux.

On confisque le droit de réunion, et l'on nous renvoie devant la justice qui décidera lorsqu'il ne sera plus temps, lorsque des collisions auront éclaté; la situation actuelle est un piège; il faut que l'Assemblée se prononce d'une manière catégorique.

Le cit. Chappon donne quelques détails sur une réunion électorale de Meaux qui a été troublée par les agents de la police et a occasionné un commencement d'émeute.

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Je vais examiner la question au point du droit, au point de vue de l'exécution de la loi. Je ne m'occuperai pas des histoires racontées par le cit. Larochejaquelein.

Le cit. Larochejaquelein prononce quelques paroles très vives au milieu du bruit.

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Je dirai des histoires si cela vous fait

plaisir! (On rit; mais le cit. Larochejaquelein se récrie de nouveau.) La loi de 1790 n'est pas applicable aux réunions électorales, et le fut-elle, vous ne devriez pas l'aggraver par la rigueur de l'exécution.

Nous conseillons énergiquement aux démocrates de n'apporter aucune résistance quand un commissaire se présente, et de laisser la question à décider aux tribunaux; mais en admettant que l'on refuse l'entrée au commissaire de police, quel est son droit?

Il se trouve en présence d'une contravention, il n'a d'autre droit que de dresser procès-verbal, pour que les délinquants soient traduits devant les tribunaux, et nullement d'aller chercher la force armée, de lancer ses sergents de ville sur les citoyens, sur des femmes, sur des enfants. (Rumeurs à droite. — Très bien! à gauche.)

C'est ce qui est arrivé rue Martel; il est une femme, entre autres, qui a succombé aux blessures que vos agents lui ont faites. Voulez-vous donc recommencer les assommes de la Bastille? (Très bien! à gauche. — Bruit à droite.)

C'est toujours ce système de provocation que vous mettez toujours en œuvre depuis le 29 janvier. (Très bien! très bien! à gauche.) Le pays est inondé de mandats d'amener; il n'est pas un citoyen, même des plus paisibles, qui soit sûr de coucher chez lui. Très bien! à gauche. — Oh! oh! à droite.) En vérité, vous ne feriez pas autrement si vous vouliez faire regretter la monarchie.

A GAUCHE. Mais c'est bien ce qu'ils veulent. (Oui! oui!)

LE CIT. LÉON FAUCHER. Je m'étonne d'entendre le préopinant regretter la monarchie. (Vives exclamations à gauche.) Il n'est pas vrai que le gouvernement ait exagéré pour l'application la rigueur de la loi.

Je couvre de mon mépris ceux qui nous accusent d'avoir fait de la provocation. (Bruit.) ceux qui prétendent que des enfants et des femmes ont été frappés par les agents de l'autorité. (Violentes rumeurs à gauche.) Je donne à cette accusation un démenti formel. (Rumeurs. — Bruit.) Je répète que ce n'est pas vrai. (Exclamations.)

UNE VOIX A GAUCHE. Vous mentez!

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre! (Rumeurs.)

Le cit. président rappelle l'inter interrupteur à l'ordre. On peut contester une assertion, mais il faut le faire en termes parlementaires.

LE CIT. DEVILLE. Nous suivons l'exemple du cit. Léon Faucher.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Le magistrat préposé à la police de la capitale s'acquitte avec une modération (ah! ah!) qui s'allie à la fermeté. J'ajouterai que le pays se rassure chaque jour (ah! ah!), et qu'en dépit des efforts contraires, les bons citoyens sont rassurés (ah! ah!), et leur terreur de la loi passe du côté des méchants (oh! oh!).

Je terminerai par exprimer le regret que dans un moment où l'émeute est dans la rue...

A GAUCHE. Vous le voudriez bien!

LE CIT. FAUCHER... Qu'on vienne à la tribune mettre en doute la loi elle-même, et qu'on n'ait de paroles de blâme que contre le gouvernement non contre les perturbateurs. (Approbation à droite.)

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Lorsque je suis monté tout à l'heure à la tribune, je n'avais pas présents les détails de la discussion de la loi sur les clubs. Il a été parfaitement entendu dans cette discussion que la loi de 90 n'était pas applicable aux réunions électorales.

L'orateur entre dans quelques détails sur la discussion de la loi des clubs, et termine en flétrissant les provocations de la police.

LE PRÉSIDENT. La proposition du citoyen Pierre Leroux et une autre du même genre, présentée par le citoyen Saint-Romme, seront imprimées et distribuées.

A gauche. L'urgence!

LE PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, l'urgence ne peut être demandée que lorsqu'une proposition est imprimée.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

La séance continue.

Souscription pour aider le comité central dans son œuvre de propagande électorale.

Première liste, recueillie par le cit. ALBAN et publiée dans notre numéro 55,	12 fr. 05
Deuxième liste, recueillie par le cit. FONCEL,	36 25
Total.	48 30

Chronique locale.

Banquet démocratique de la Montagne du Mont-Cindre, à St-Cyr-au-Mont-d'Or. — Les démocrates de la commune de Saint-Cyr, afin de resserrer les liens qui réunissent la démocratie, invitent les républicains de la ville et des communes circonvoisines, à assister au banquet qui doit avoir lieu le dimanche, 6 mai, à midi. Le prix du billet est de un franc.

— Le 26 avril, à onze heures du matin, une bourse contenant 20 fr. a été trouvée, rue Saint-Pierre, à Vaise. La personne qui l'aurait perdue peut s'adresser au commissaire de police de cette commune.

— Le dimanche, 6 mai, aura lieu à Décines-Charpieux (Isère), un banquet patriotique auquel sont invités les citoyens de Lyon et des localités voisines. Le prix de la carte d'entrée est de 1 fr.

— Un autre banquet aura lieu le même jour à la Croix-Rousse, clos Carron, près les Tapis.

Nouvelles étrangères.

Italie.

On lit dans le *Patriote Savoisien*:
TURIN, 26 avril. — L'article 5 de l'armistice de Novare vient enfin de recevoir son exécution: 3,000 Autrichiens sont entrés dans Alexandrie le 24, à quatre heures du soir, musique en tête, le myrte au schako. Ils ont occupé la ville et la citadelle.

Dans la ville, il y a neuf bataillons du régiment Rokavina et cent Huns; dans la citadelle, trois compagnies du même régiment, un bataillon de Croates, une compagnie d'artilleurs et une batterie de six canons. On avait préparé à cette garnison de nouvelle espèce d'excellents lits avec des matelas neufs, pendant que l'on envoyait nos soldats coucher sur de la paille pourrie. La population était morne et silencieuse. La garde nationale a continué son service. On prétend que Radetzki exigera sa dissolution, et pour cela on provoquera quelque prétexte.

Notre garnison, dans la ville et dans la citadelle d'Alexandrie, se compose du régiment d'Aoste, des artilleurs et de cent hommes de *Nice-cavalerie*. Une proclamation du général Sonnaz, commandant de la division, a annoncé l'arrivée des Autrichiens à la population en la priant de se tenir tranquille.

Le 24 au soir, les bruits les plus étranges circulaient à Turin. On disait que le nouveau roi abdiquait.

Quelques gardes nationaux de garde au Palais royal ont déposé leur uniforme en apprenant l'occupation d'Alexandrie, et ont continué leur service en bourgeois. On s'attend à de nombreuses démissions dans l'armée et parmi les fonctionnaires publics. La fermentation est extrême; je ne sais jusqu'à quel point le gouvernement veut pousser l'abnégation des populations. Les codini seuls sont dans la joie.

— On assure que, dans le procès contre le général Ramorino, l'auditeur de la guerre et le fisc ont conclu à l'application de la peine de mort. Le colonel Lagrange est choisi par l'accusé pour défenseur.

SICILE. — Avec un extrême déplaisir, je dois faire connaître la résolution prise par le gouvernement français, détermination qui, dans les circonstances actuelles, font le plus grand tort à la Sicile.

A l'avenir, les vapeurs-postes français ne toucheraient plus à Trapani, portant toute communication étant interrompue, il nous est impossible de faire parvenir en France des nouvelles de la Sicile.

Le Consul sicilien, DEONE.

— Trapani était une excellente échelle pour le commerce français en Orient; elle était en même temps un riche entrepôt de produits industriels pour la Sicile. Ainsi, cette île séparée de la France, de l'Orient et de l'Italie, est un marché tout ouvert et à la merci de la première puissance maritime qui voudra s'en emparer. Mais la France, qui porte si haut le sentiment de la liberté, semble exciter ce qui peut causer le dédain et la colère d'un peuple valeureux.

La France, jalouse de l'Angleterre, ne voit pas qu'elle peut être suppléée dans la Méditerranée si l'Angleterre, plus habile et plus généreuse, accorde à la Sicile sa protection, et engage par là sa reconnaissance.

Allemagne.

FRANCFORT, le 25 avril. — Les débats continuent à l'Assemblée constituante sur la question du chef à donner au gouvernement central. Des députés demandent qu'il soit accordé un dernier délai de huit jours au roi de Prusse, pour se décider. D'autres considèrent le refus comme définitif et veulent passer outre. Il y a 47 orateurs inscrits. Dans sa séance du 24 avril, l'Assemblée a donné son approbation officielle à la conduite tenue dans ces derniers jours par les chambres wurtembergoises. Le vote a eu lieu à une grande majorité.

M. de Camphausen, immédiatement après avoir reçu la note du ministère Brandebourg du 21 avril, a donné sa démission.

Une lettre de Munich affirme, que le gouvernement autrichien a déclaré trahisons à la patrie, tous les représentants de l'Autriche qui continuent de siéger à l'Assemblée nationale de Francfort. On dit que M. Radowicz, ministre de Prusse à Francfort, s'est rendu en toute hâte à Berlin, pour faire comprendre au roi la nécessité d'accepter sans condition la couronne de l'empire.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — L'entrée des confédérés dans le Jutland se confirme. De leur côté les Danois y ont concentré leurs principales forces. Une affaire décisive est donc inévitable et ne saurait se faire attendre longtemps. On nous annonce que les Allemands sont entrés à Kolding après un combat qui s'est prolongé jusque dans les rues de cette ville.

VIENNE, 21 avril. — Les insurgés ont entièrement quitté les environs de Pesth et se sont dirigés sur Gran pour faire leur jonction avec Gorzev. Les impériaux suivent sur la rive droite la même direction, et la capitale se trouve ainsi entièrement dépourvue de troupes. Gorzev a poussé ses avant-postes jusqu'à près de Léwa, vers Presbourg. Quant au ban de Croatie, il marche, dit-on, sur Esseg, pour secourir les Serbes et maintenir la communication avec les corps austro-russes de la Transylvanie.

Près de Titel, Perczel et ses Magyars ont été repoussés victorieusement par les bataillons de Stratiwirovitch, mais on ne connaît pas les résultats de ce combat. On assure que les Russes ne sont pas loin de Temeswar et que Bem se porte à leur rencontre. Peut-être que la bataille se livrera dans la Valachie même.

(Gazette universelle d'Augsbourg.)

On voit que la Gazette universelle d'Augsbourg se moque étrangement de ses lecteurs; mais elle est assez coutumière du fait.

Du reste, elle dit, quelques lignes plus bas, dans une lettre de Pesth, que Bem doit avoir pris Temeswar d'assaut et qu'il va passer en Hongrie.

PESTH, 17 avril. — Il y a eu hier un nouveau combat aux portes de Pesth, dans lequel les insurgés doivent avoir été repoussés. Il faut donc que ces derniers aient conservé un corps d'observation devant Pesth; cette nouvelle, donnée par la Gazette de Francfort, ne s'accorde pas non plus avec la lettre de la Gazette d'Augsbourg, citée plus haut.

Voilà, il faut l'avouer, un tissu d'absurdités. D'autre part, on avoue à peu près que l'armée hongroise se porte vers Presbourg; de l'autre, les Autrichiens qui, depuis un mois, sont réduits à la défensive en raison de l'infériorité du nombre, détachent subitement le corps du ban de Croatie, de l'armée principale, pour l'envoyer au secours des Serbes.

Stratiwirovitch, qui dernièrement était un traître, attaque Perczel, et on ne connaît pas les résultats du combat. Et pour couronner l'œuvre, Bem se porte à la rencontre des Russes, qui sont, dit-on, près Temeswar (en Hongrie) et peut-être leur livrera-t-il bataille en Valachie !...

(Courrier du Bas-Rhin.)

CRACOVIE. — Un commencement d'insurrection a été comprimé. Les insurgés en grand nombre, en présence de la force armée, ont dû se réfugier dans les forêts après quelques escarmouches qui leur ont fait perdre du monde. La Gazette de Cracovie annonce qu'on est parvenu à les disperser.

FAITS DIVERS.

On lit dans le journal de la Vraie République :

Le citoyen Point, représentant du Peuple et juge au tribunal de Saint-Etienne, répond aujourd'hui à la lettre du citoyen Reynaud Lagardette, que nous avons publiée, que le citoyen Raspail ayant outragé en lui le témoin de Bourges, il laisse à la justice le soin de venger son injure, et que finalement il ne se battra point.

— Nous voici revenu au bon temps des miracles et des apparitions. L'Univers Religieux consacre aujourd'hui une colonne aux récits de l'apparition de la sainte face de Notre Seigneur à deux sacristains de Saint-Pierre de Rome. Seulement le miracle est déjà vieux, puisqu'il date du 6 janvier, et sa source n'est pas des plus authentiques, car il est emprunté à une publication napolitaine destinée sans doute aux lazzaronis.

— Les mouvements de troupes suivants sont annoncés :

L'état-major et les troupes de la 5e division de l'armée des Alpes; les 2e et 17e légers; les deux batteries d'artillerie et la compagnie du génie stationnés dans les départements du Cher et de l'Indre se sont mis en route les 22, 23 et 24 avril, pour se rendre dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire.

Les 3e, 14e, 30e et 42e de ligne, faisant partie de cette division, ont reçu l'ordre de se rendre à Paris par la voie de fer. Leur départ est réglé de la manière suivante: 14e de ligne, le 23 avril; 42e, le 25; 3e, le 27; 30e, le 29.

Ces régiments sont remplacés à la 5e division de l'armée des Alpes, par les corps suivants, venant de Paris; le 52e de ligne qui se rend à Dijon; le 9e de ligne, qui se rend à Chalon-sur-Saône; le 48e de ligne, qui se rend à Beaune; le 74e de ligne, qui se rend à Autun.

— Un cas extraordinaire dans les fastes maritimes vient de se passer à Hambourg. Le bateau à vapeur français du Havre ne pouvant, à cause du blocus, entrer dans l'Elbe, fut forcé par les croiseurs danois de retourner avec tout son chargement au Havre.

Le capitaine Vasse, emmené à bord de la frégate Bellone, déclara au commodore que, n'ayant plus de charbon, il lui était impossible d'effectuer son retour; il dut s'engager sur l'honneur et par acte écrit : à ne prendre à Hambourg que le

charbon nécessaire à son voyage et à n'y décharger aucune des marchandises de sa cargaison.

A peine entré dans le port, le navire fut retenu de force, et, malgré la résistance du capitaine, les consignataires firent enlever d'autorité leurs marchandises. La diplomatie, les tribunaux, les autorités durent intervenir, mais le bateau fut prestement déchargé de sa cargaison.

On se demande ce que fera le capitaine lorsque, à sa sortie de l'Elbe, il sera arrêté et visité par les premiers croiseurs danois, envers lesquels il s'est engagé à ramener toutes les marchandises au Havre? Il est à prévoir que le bateau à vapeur français sera emmené sous séquestre à Copenhague.

(Journaux de Hambourg.)

— Tout le monde comprend aujourd'hui que le principe d'autorité a cédé le pas depuis longtemps au principe de liberté. Mais il ne paraît pas que le ministère ait l'intelligence de tout le monde, car il commet chaque jour les plus singuliers anachronismes.

Il s'est figuré produire un grand effet en destituant Napoléon Bonaparte de poste d'ambassadeur en Espagne; mais il n'a produit qu'un grand éclat de rire, et c'est à qui se moquera de son outrecuidance. Seulement, en voyant le président de la République, forcé d'obéir au ministère, même quand il s'agit de frapper un membre de sa famille, et le faire avec une bonne grâce si apparente, on se demande si tout cela n'est pas un jeu, et plus d'un s'écrie avec Beaumarchais : Qui diable trompe-t-on ici ?

En tout cas, la parti du Palais-National, qui probablement n'aurait pas compris le fils de Jérôme parmi ses candidats de Paris, se prépare dit-on à le faire comme fiche de consolation.

— Des scènes de violence ont encore eu lieu, hier au soir, au manège Duphot, à une réunion électorale du comité dit national, présidé par le citoyen Duvignau. Un citoyen qui posait quelques questions, en terme très convenables, au seul candidat qui se présentait a été frappé et mis à la porte.

Cette réunion était en partie composée de valets d'écurie et de cochers de maison.

— Au 15 avril courant, les presses françaises avaient déjà imprimé 2,073 ouvrages en différentes langues mortes et vivantes.

— Le comité de la rue de Poitiers, dirigé par MM. Thiers et Molé, vient d'expédier dans les départements 150 courtiers d'élections. Ces commis-voyageurs, attachés de près ou de loin à la police, se déguisent en ouvriers et portent la blouse. Ils reçoivent 20 fr. par jour, plus des frais extraordinaires. Leur mission consiste à embaucher quelques ouvriers de chaque ville, et à former, avec quatre ou cinq mauvais sujets, une sorte de club où la guillotine est prêchée ouvertement, tandis que d'autre part deux ou trois compères de l'agent provocateur rassemblent la masse des ouvriers et des bourgeois amis de l'ordre, pour conspirer et chasser les prétendus révolutionnaires qu'égare ou que dirige l'agent secret du comité de la rue de Poitiers, agent qui, pour se soustraire aux suites du rôle infâme qu'il joue à raison de 20 fr. par jour, a sur lui un diplôme qui le recommande aux autorités et qui est revêtu du cachet de la rue de Poitiers portant les lettres J. B.

Sans prétendre déchiffrer le sens de ces deux lettres, il nous a paru nécessaire de dévoiler l'indigne manœuvre du comité Thiers et le départ de ses 150 agents, dont le hasard nous a fait connaître la moralité et les moyens électoraux. Les électeurs sont avertis; qu'ils jugent de quel côté est le salut de la France.

(Liberté.)

— Le citoyen Th. Bac, représentant de la Montagne, avait accepté la présidence du banquet de Sedan; mais l'homme propose et la politique dispose. Notre ami de la Montagne, obligé d'abord de se rendre à Poitiers pour y défendre ses compatriotes de Limoges, ne pourra pas, selon toute apparence, tenir son autre engagement.

— Par suite de certaines allégations contenues dans un article publié ce matin par le National, et relatives au rapport du citoyen Ducos, sur les dépenses du gouvernement provisoire, une plainte en diffamation aurait été déposée, disait-on, par plusieurs membres de la commission, contre le directeur-gérant du National.

— On dit qu'Abd-el-Kader, qui rêve aussi une restauration pour son propre compte dans nos possessions d'Afrique, vient de souscrire à la propagande du comité électoral légitimiste de la rue Duphot, présidé par le citoyen Larochejacquelein.

On voit qu'Abd-el-Kader n'a pas oublié le vote si spirituel de l'honorable marquis en sa faveur, lors de l'élection du 10 décembre.

— Le parti légitimiste croit le moment opportun pour agir fortement sur l'imagination des populations. Dans ce but, il vient de faire imprimer 10,000 portraits du comte de Chambord, qui seront répandus gratuitement. La ressemblance est quelque peu flattée.

— Le citoyen Thiers voyage, dit-on, dans l'intérêt de sa santé; ce qui ne l'empêche pas de songer à ses intérêts de poche. Il vient d'accepter la régie des mines d'Anzin; c'est une riche sinécure qui fera patienter l'homme d'Etat, en attendant que la République juge à propos de lui confier la régie de ses destinées.

Le citoyen Thiers pelote en attendant partie.

— Nous avons l'œil et l'oreille partout. Nos ennemis s'en doutent; voilà pourquoi ils nous craignent si fort.

Samedi, quelques instants, après l'événement de la salle Martel, le général Changarnier, le sauveur de la société, tant loué par les légitimistes, est arrivé tout effaré dans les salons de la présidence. Il s'est approché du citoyen Louis Bonaparte, et lui a annoncé bas qu'une insurrection armée venait d'être réprimée.

Un de ces officieux qui écoutent aux portes, un général de

brigade, pour mieux le désigner, s'est approché du citoyen Changarnier, et lui a demandé s'il devait se rendre à son poste.

« C'est inutile, lui a répondu le pacha musqué, j'ai fait rétablir l'ordre. »

Quelle pitié!

(Peuple.)

Hier, à la barrière des Amandiers, les imprimeurs sur étoffes, après avoir accompagné jusqu'à sa dernière demeure, avec un pieux recueillement, un de leurs camarades décédé, se sont réunis au nombre de trois cents à l'Association des cuisiniers, afin de délibérer sur le sort de la veuve, comme ils le font habituellement. La séance a été ouverte aux cris mille fois répétés de Vive la République démocratique et sociale! et continuée par des chants patriotiques en l'honneur des martyrs du royalisme. Enfin, à huit heures du soir ils se sont séparés, après une quête en faveur du journal le Peuple.

— L'honorable citoyen Thiers est arrivé à la maison de régie des mines d'Anzin, à Saint-Vaast-là-Haut, pour soigner les petites affaires que la mort de M. Dosne lui a laissées sur les bras. Il a accepté le titre de régisseur de la compagnie d'Anzin, dont il est l'associé.

— Le colonel Cornemuse, du 14e léger, continue à jouer du conseil de guerre. C'est aujourd'hui 26, sous sa présidence, que le 2e conseil de guerre juge contradictoirement le citoyen Armand, accusé de participation à l'insurrection de juin, et condamné déjà, par contumace, à la peine de vingt ans de travaux forcés, dans l'affaire Guérineau, Lécuyer et autres insurgés du faubourg du Temple.

Spectacles du 29 avril.

GRAND-THEATRE. — Dernière représentation de Bellini, le premier acte de Robert le Diable. — Jérusalem, 2e tableau du 2e acte. — Lucie, 4e acte. — La Ciguë, comédie.

CELESTINS. — Gaspardo le pêcheur, drame. — Les Envoies de Mme Godard, vaudeville.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

Dépôts d'exemplaires de chaque numéro du RÉPUBLICAIN.

Ballay, libraire, rue de la République, 9. — Beuchillon, rue Grenette. — Mme veuve Bealem, rue des Bouchers, 8. — Repelin, côte des Carmélites, 20. — Mme veuve Laval, marchande de papeteries, 6. — Maringoni, rue de Trion. — Charavay, libraire, quai de l'Hôpital. — Charavay, libraire, galerie du Grand-Théâtre. — Barquet, cours Morand, 9. — Mme Rozet, libraire, rue de Sarron, 3.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EN VENTE.

Appel aux honnêtes gens; par Louis Blanc. 1 fr. »
La République à Lyon; par Treillard. » 50
Berger de Kravan; première partie. » 50
— deuxième partie. » 50
Clef de toutes les tenues de livres; par Bertrand. 4 »

EAU DÉPURATIVE. Par Mme Félicité TRACET, brevetée, vue et approuvée par la faculté de médecine. Cette Eau a la propriété de guérir toute espèce de maladie provenant du sang et des humeurs, tel que dartre, Maladie Vénérienne, etc.
Le dépôt : rue de la Paix, n° 9, à la Guilloitière.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompt et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFAILLIBLES.

Extrait du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI, Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger les malades. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET, Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

AUX PAYSANS

Par **JOIGNEAUX**, Cultivateur, Représentant du Peuple.

TRAITEMENT DU MARÉCHAL BUGEAUD.

CINQ CENTIMES.

AUX PAYSANS.

Election du 10 décembre.

La République, c'est la rosée; la monarchie, c'est la grêle. Ne prenez pas l'une pour l'autre; ouvrez l'œil comme à l'affût, ne vous exposez pas à tirer un lapin pour un lièvre. Cela s'est vu en avril dernier; beaucoup parmi vous ont accepté pour démocrates des gens qui se disaient tels, qui en avaient la peau, la couleur et les allures. C'a été un malheur, mais, après tout, ce malheur n'est pas irréparable. Quand, une fois dans sa vie on a reçu en paiement une pièce de cuivre étamée pour une pièce d'argent, on devient soupçonneux, et ensuite on n'accepte plus que celles qui ont le son clair. En fait de candidatures, à l'avenir exigez la garantie des antécédents, et souvenez-vous de ces paroles de Napoléon : *Les blancs seront toujours blancs.*

Au dix décembre, vous n'avez pas eu non plus la main très-heureuse. Cela se comprend; on vous offrait un nom, un souvenir de grandeur et de gloire nationale; vous l'avez accepté avec enthousiasme, comme une relique, comme une feuille de saule venant du tombeau de Sainte-Hélène. C'a été une affaire de culte, de fanatisme et d'espoir généreux; mais aujourd'hui, il y du refroidissement et beaucoup parmi les idolâtres de décembre; on a raisonné, et la foi a disparu.

Quoi qu'il en soit, ne désespérons pas. A quelque chose malheur est bon, et chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. On nous a d'abord affirmé que du jour où le gouvernement provisoire n'existerait plus, la confiance renaîtrait. Le gouvernement provisoire est tombé, commission exécutive est venue, et la confiance n'a pas reparu. C'est la faute de cette commission, a-t-on ajouté; la commission a fait place à la dictature du général Cavaignac, mais la confiance n'a toujours point reparu; c'est alors qu'on a demandé un président de la République de par le suffrage universel, c'est-à-dire une contre-foison de roi. La confiance, qui devait se produire enfin ne se produit pas davantage. Cette fois, c'est la faute de l'Assemblée nationale.

Vous le voyez, on nous a promènes de mensonge en mensonge, de promesse en promesse, de déception en déception. Depuis la nomination de Louis Bonaparte à la présidence, nous ne sachions pas que le blé se vende cinq francs le double décalitre, que l'impôt soit diminué, que les 45 centimes soient remboursés, que les contributions indirectes soient abolies et que le pauvre ait conquis pour son bétail le droit de pâture dans les taillis de quatre ans. On nous avait cependant fait espérer de belles choses. Qu'avons-nous eu? La réduction de la taxe du sel, et encore nous ne devons en remercier ni Louis Bonaparte, ni ses ministres qui ont voté contre.

Du choix des Députés.

Supposez que vous ayez pour vous représenter dans une assemblée politique un capitaliste riche à 30 ou 40 mille livres de rente. Dès qu'il s'agira de diminuer l'impôt foncier, d'enlever l'impôt sur les boissons, de dégrever complètement le sel, il y a cent à parier contre un que cet homme se dira : mais si je rogne les vivres au gouvernement sur ce point, si j'empêche qu'il vive aux dépens des pauvres, il faudra bien qu'il tende la main aux riches, qu'il impose les capitaux, qu'il prenne où il y a de quoi prendre. Par conséquent, en travaillant pour l'intérêt général, j'attaquerai mon intérêt particulier, et la charité bien entendue ne me le permet pas. Allez, les loups plaideront toujours mal la cause des moutons; et pourtant les moutons ont habituellement la faiblesse de les choisir pour avocats. D'où vient cela? de l'ignorance des uns et de la perfidie des autres.

Il y a deux manières de tromper le pauvre monde. On sonde hypocritement ses plaies, on lui parle de ses douleurs, on pleure sur ses misères et on lui promet beaucoup de baume en échange de ses votes.

Le second moyen consiste à jeter la peur dans les campagnes et à leur présenter leurs véritables soutiens comme des terroristes, des pillards, des socialistes, des républicains rouges, des hommes de sang en un mot. Quand on veut faire assommer le chien de son voisin, on le dit enragé; quand un royaliste veut perdre un républicain, il le dit aussi enragé.

Depuis que la République est au monde, vous n'êtes pas précisément comme le poisson dans l'eau, j'en conviens; mais après tout, vous conviendrez de votre côté que c'est moins la faute de la République que des gens qui la tiennent pour le quart-d'heure. Elle existe, mais elle ne fonctionne pas; elle vit, mais elle ne marche pas; c'est une charrette neuve sous la remise. Les hommes qui sont aux affaires croient avoir intérêt à ne pas s'en servir. Demander aux royalistes de race ou d'occasion, qui occupent les ministères, les préfectures, les coins et recoins de nos administrations, qu'ils pensent de cette forme de gouvernement, serait la

chose du monde la plus bouffonne. Autant vaudrait demander à un conducteur de diligences son opinion sur les chemins de fer. Nul ne bénit d'ordinaire l'invention qui lui coupe les vivres. C'est pourquoi nous ne devons pas nous étonner de ce qui se passe, en songeant que les pères nourriciers de notre jeune République sont les mêmes hommes qui, sous la royauté défunte, faisaient la pluie et le beau temps, les mêmes qui vivaient des impôts et n'en payaient pas. Ils voudraient ramener au monde cette royauté qui les fit gros et gras; c'est pour cela qu'ils rusent, qu'ils intriguent, qu'ils manœuvrent souterrainement, qu'ils creusent leurs terriers dans nos domaines.

Je comprends très bien les barons de l'industrie, de la banque et de l'usure, que des hommes habitués à vivre d'une manière suspecte sous le couvert de vieilles lois faites par eux ou pour eux seuls, ne s'accrochent pas volontiers d'une République et vouent ce régime à l'exécration de la postérité; mais ce que je ne comprends pas aussi bien, c'est que des hommes de bon sens, d'anciens serfs affranchis d'hier, des cultivateurs, des artisans, des ouvriers des villes, aient la bonhomie de chanter la même gamme que ces gens-là. N'est-ce pas le grain bénissant la meule qui va l'écraser?

La Révolution.

Les révolutions vous dérangent un peu dans vos habitudes, je le sais; elles amènent la baisse sur vos marchés; l'argent se cache, le prix des denrées tombe, et cela dure quelquefois plus d'une année. C'est fâcheux sans doute, mais en fin de compte plaie d'argent n'est pas mortelle. Quand on jette à terre un vieux mur, les passants et les voisins sont exposés à avaler de la poussière; quant on abat de vieilles institutions, on se trouve exposé aussi à toutes sortes d'inconvénients; mais, dans l'un et l'autre cas, il faut se résigner de bonne grâce et savoir attendre. En temps de révolution, on ne rentre pas dans ses déboursés du jour au lendemain. Pour ensemençer vos terres, n'achetez-vous pas quelquefois du grain à raison de 8 fr., de 7 fr. le double décalitre?

Nos pères, ceux qui ont fait 89 et 92, ont bien autrement souffert que vous. Ils ont eu froid, ils ont eu faim, ils ont eu sur les bras les deux cent mille royalistes de la Vendée et les armées étrangères. Ils ont été injuriés, traînés dans la boue, calomniés à outrance et maudits. Et cela, ne l'oubliez pas, parce qu'ils ont arraché le Peuple à la domination du château, de l'église et de l'abbaye; parce qu'ils nous ont délivré pour toujours de la dime, des redevances et des corvées; parce qu'ils nous ont taillé des petites propriétés dans les grands domaines des émigrés; parce qu'ils ont rendu le sol à ceux qui le cultivaient depuis des siècles pour le compte de leurs seigneurs et maîtres. Ils ont eu la besogne et la peine; ils n'ont point profité de la récolte. C'est nous qui l'avons moissonnée et mise en grange. Ils ont planté l'arbre, c'est nous qui avons cueilli les fruits. Allez, dans tous les temps, ceux qui fraient le passage aux autres ont des dangers à courir et des misères à porter.

Aujourd'hui, comme en 89 et 92, c'est aux républicains seuls que la calomnie s'attaque. On affirme aux populations que ce sont des pillards, des gens de sac et de corde, qu'il faut s'en débarrasser à tout prix pour ramener la confiance et le travail. Le noble le dit à ses fermiers, le curé le dit à ses paroissiens, et le capitaliste le dit à ses emprunteurs. Mais ce que le capitaliste, le curé et le noble ne disent pas, c'est la vérité. Ce qui nous rend criminels aux yeux de ces hommes honnêtes et modérés, c'est que nous voulons imposer le revenu, reporter les petites cotes sur les grosses, imposer l'argent qui ne paie rien au fisc et dégrever la propriété foncière qui paie trop, abolir immédiatement l'impôt sur les vins, rappeler le milliard des émigrés en remboursement des quarante-cinq centimes; c'est que nous voulons l'enseignement obligatoire et gratuit et mille autres réformes avantageuses au Peuple des campagnes et des villes; c'est que nous ne voulons ni pour or ni pour argent d'un régime tombé il y a plus d'un demi-siècle. La domination de la noblesse, des curés et des chevaliers de l'usure a fait son temps. Passez, passez, besogneux d'une autre époque, nous n'avons rien à vous donner.

Cultivateurs, comprenez-vous maintenant?

Manœuvres des Royalistes.

Lorsque, dans nos villages, on veut protéger ses fruits mûrs, son froment en épis et son carré de chanve contre l'appétit des moineaux, que fait-on? On façonne tant bien que mal un mannequin avec de la paille, et on le coiffe d'un chapeau d'homme suspect. Voilà l'ennemi.

De même, lorsqu'ils tiennent à protéger leurs privilèges contre le cultivateur qui veut vivre en travaillant, qui veut

la réduction des impôts, l'instruction gratuite et bonne, les hommes qui rêvent son butin par voie d'expropriation, et qui, exploitant son ignorance, lui prie : Cours au plus pressé, nous parlerons de cela plus tard; l'ennemi est à portée; c'est un socialiste, un misérable capable de tout, qui va prendre ton bien, ta vache, ton cheval gris, et ne te laissera que les yeux pour pleurer. C'est toujours la suite de ces fameux brigands de notre première Révolution qui arrivaient de tous côtés et qu'on ne rencontre nulle part.

Le jour où nos cultivateurs, au lieu de trembler, prendront le sage parti de s'approcher de l'épouvantail qu'on leur désigné du doigt, quand ils se seront assurés de leurs propres yeux que les républicains, les socialistes sont comme eux faits de chair et d'os, et comme eux ennemis de la rapine et du sang, ils retrouveront la quiétude du moineau qui a découvert la paille bouchonnée sous le chapeau de l'homme suspect.

Le Suffrage universel.

Le suffrage universel ne nous a pas donné jusqu'à ce jour de merveilleux résultats; mais ce n'est pas sa faute à lui; c'est la nôtre, c'est celle des hommes qui nous ont tenus dans l'ignorance. Une arme est utile ou nuisible, selon qu'on la manie bien ou mal. En maniant le suffrage universel, le Peuple n'a pas été heureux; il s'est blessé. Faisons en sorte maintenant qu'il ne se blesse pas de nouveau, c'est-à-dire qu'il ne prenne plus ses représentants dans une mêlée de listes, comme on prend des billets de loterie dans un sac, sans réflexion ni triage.

C'est pour cela que je m'adresse aux populations des campagnes. Elles sont toutes puissantes par le nombre; il dépend d'elles, au jour des élections, de faire la pluie ou le beau temps, de nous sortir de la gêne ou de nous y replonger de plus belle.

Nécessité de l'Instruction politique.

Les vieux partis qui s'en vont sont comme les gens qui se noient : ils s'accrochent à toutes les branches pour se sauver. Jugez-en plutôt par les efforts désespérés des royalistes. Ils ne veulent pas comprendre qu'ils ont fait leur temps et que les morts ne reviennent plus, comme aux beaux jours des gros miracles. Ne comptant plus guères sur les villes, ils se tournent du côté des campagnes, et se disent : — Là bas, sous le chaume, au milieu de ces forêts, au fond de ces vallées, de l'autre côté de ces roches nues, il y a des millions d'hommes qui ne voient pas très clair à midi, qui lisent peu ou ne lisent point, qui n'entendent rien à la politique, qui croient volontiers à toutes sortes de choses, qui ont cru, des siècles durant, que les rois de France pouvaient guérir des écrouelles et qui croient probablement encore ce qu'il nous plaira de leur conter. — Affirmons leur, en jurant nos grands dieux, que les républicains sont des pillards, des partages de biens, qu'ils en veulent aux champs du cultivateur, à ses écus et à ses bêtes, et tout de suite la peur les prendra; ils dérouilleront leurs fusils et sauteront sur leurs fourches. Nous tâcherons que cette peur-là dure des mois et des années, et, pendant ce temps, nous minerons la République, nous éviterons la restitution du milliard. Voilà ce qu'ils se disent.

La tactique n'est pas neuve : sous Louis-Philippe, nous étions déjà des voleurs et des brigands; et si je suis, pour mon compte, étonné de quelque chose, c'est que les républicains ne soient pas encore accusés de jeter des sorts sur les chevaux, les vaches et les moutons. Cela viendra peut-être.

Je ne retournerai point contre les royalistes les armes empoisonnées dont ils se servent contre nous. Le temps qu'ils dépensent à tromper le Peuple, je l'emploierai à l'éclaircir; ils en appellent à la peur, j'en appelle au sens commun.

Dans nos villages, les journaux sont rares et on ne les conserve pas. On s'abonne entre cinq ou six par économie, et quand la feuille arrive au dernier abonné, elle est d'ordinaire en si mauvais état, qu'on la jette au bas du buffet, à côté des vieux almanachs et du papier gris. Ça sert de temps en temps à faire des bourres de fusil.

Aussi, à l'heure qu'il est, nos cultivateurs seraient bien embarrassés de vous dire ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale depuis un an bientôt. La plupart d'entre eux ne se souviennent même pas des discussions qui les intéressent le plus.

Votes des Représentants.

Or, il me semble que deux mots sur ces discussions-là ne leur feront pas de peine, attendu qu'à l'approche des élections ils tiennent à savoir dans quel sens ont travaillé leurs représentants.

L'année dernière, on a voté un peu à l'aventure, on s'en

est rapporté le plus souvent aux professions de foi; mais aujourd'hui que nous commençons à voir clair dans nos affaires, que nous ne sommes plus si jeunes en politique, nous voulons ouvrir le sac avant de nous engager à prendre le grain. S'il est bon, tant mieux; s'il est gâté, tant pis. En bonne conscience, nos cultivateurs ne doivent leurs suffrages qu'aux représentants qui ont pris souci de leurs causes.

Or, il suffit à nos populations rurales de quelques votes de l'Assemblée nationale pour se former une opinion sur leurs mandataires. Ce sont les votes du 18 juillet, sur l'enseignement gratuit dans les écoles militaires; — du 26 septembre, sur l'impôt progressif; — du 30 septembre, sur le vote au chef-lieu de canton; — du 4 octobre, sur le décret de l'enseignement agricole; — du 12 octobre, sur le crédit foncier; — du 3 décembre, sur la diminution du nombre des fonctionnaires; — du 29 décembre, sur l'impôt du sel; et du 31 janvier 1849, sur le budget des recettes avant celui des dépenses.

Parlons un peu, si vous le voulez bien, de chacune de ces questions importantes, et commençons par celle de l'enseignement gratuit dans les écoles militaires. Il faut de l'argent pour entrer dans ces écoles là. Le garçon du petit cultivateur, du petit marchand, du pauvre ouvrier, ne peut y arriver, attendu qu'il en coûte et beaucoup pour acheter l'instruction nécessaire, pour l'acheter à l'école primaire, au lycée, à l'école préparatoire. Il n'y a que les riches qui peuvent se permettre tout au long ces dépenses là.

Or, la république, qui est le gouvernement de tout le monde, et qui veut que le soleil luise un peu pour les pauvres, doit nécessairement ouvrir la porte aux uns comme aux autres, car enfin, ceux qui n'ont rien, ni champ ni bois, ni prés, peuvent avoir de l'intelligence, du génie, et rendre de bons services à leur pays. Si leurs parents ne leur ont rien donné en naissant, le bon Dieu leur a donné peut-être mieux que des rentes et des châteaux. Cela s'est vu.

Or, vous conviendrez qu'il y avait justice à demander la gratuité de l'enseignement. Cette proposition a été faite pour les écoles militaires d'abord. C'était peu de chose, j'en avoue; mais on nous donnait à entendre que ce serait un premier pas vers l'enseignement gratuit dans toutes les écoles sans exception.

Il n'y avait pas à marchandier; d'ailleurs, les gouvernements sont tellement chiches de réformes, qu'il est prudent d'accepter les à comptes qu'ils veulent bien nous offrir dans l'intérêt du Peuple.

Cependant, il s'est trouvé un certain nombre de représentants qui ont estimé l'offre généreuse et l'ont repoussée. En votant contre le projet de décret, il nous ont prouvé qu'ils ne voulaient pas de l'enseignement gratuit, c'est-à-dire pour rien.

C'est bon à savoir et bon à retenir. Dans quelques jours, je vous dirai leurs noms, à vous qui n'avez pas de quoi pousser loin l'instruction de vos enfants, et quand viendront les élections de la législative, si ces noms là se trouvent de nouveau sur vos listes, vous leur direz : Camarades, nous n'avons pas le plus petit vote à vous donner pour le moment; vous nous avez fait voir le tour une fois, c'est assez comme cela.

Les 1200 mille francs de Louis Bonaparte.

Vous savez la nouvelle, mais c'est égal, j'éprouve le besoin d'en dire deux mots pour vous rafraîchir la mémoire. Il avait été convenu, et c'est écrit dans la Constitution, qu'on donnerait seize cent quarante-trois francs par jour au président de la République, centimes non compris, et qu'on le logerait pour rien. Selon vous et moi, ce n'était pas se moquer de M. Louis Bonaparte; le chiffre était assez rond, il y avait là de quoi faire les choses honnêtement, surtout pour un célibataire.

Dans nos campagnes, nous vivrions huit cents avec cette somme; nous pourrions même régaler nos amis le soir de la St-Martin et le lundi de Pâques, et on dirait de nous, à la fin de l'année : « Ces gaillards-là ne sont pas gras de lécher les murs. Plus de quarante sous par jour, hiver comme été, fêtes et dimanches compris, et pas de saison morte... Ce n'est pas peu de chose. » Et pourtant le président de la République, qui ne fait pas ainsi que nous quatre repas, et qui n'a point l'appétit ouvert avant le soleil levant, a trouvé le traitement trop mince.

Sur ce chapitre-là, la Constitution devenait gênante; elle ne permettait pas de l'augmenter. M. Odilon Barrot, en homme habile, a tourné la difficulté. Il a dit qu'il respectait trop cette Constitution pour demander un supplément de traitement; qu'il ne désirait que six cents nouveaux mille francs pour frais de représentation, c'est-à-dire pour faire danser les belles dames et donner des verres de sirop à des gens qui ne sont pas malades.

Enfin, le tour est joué, et que l'on dépense actuellement la somme en mèche ou huile, toujours est-il que les revenus du président sont doublés, et qu'au lieu de seize cent quarante-trois francs, centimes non compris, nous lui comptons, par jour, trois mille et quelques cents francs. Mes amis, cherchez dans vos poches et dénouez le cordon de vos bourses.

Et dire qu'il y a quatre mois on nous annonçait que M. Louis Bonaparte apportait des millions à rompre dessous; qu'il en arrivait des bateaux chargés; que nous allions être remboursés des 45 centimes et exemptés d'impôts pendant trois ans! Mais chut! ne nous occupons plus de cela; les gens mystifiés sont chatouilleux, et je ne veux pas froisser l'amour-propre de personne.

De l'Vote à la Commune.

Permettez-nous de continuer l'examen des votes de l'Assemblée nationale. Dans le nombre, j'en sais un qui ne fait pas de bruit et qui, cependant, à lui tout seul, en dit peut-

être plus long que tous les autres ensemble. Celui-là est du 30 septembre 1848. Il s'agissait, ce jour-là, de savoir si, dans les élections à venir, on voterait au chef-lieu de la commune ou au chef-lieu du canton. Les républicains blancs, ceux qui subissent le gouvernement actuel à titre d'essai, voulaient en général le vote à la commune. Voyez-vous, disaient-ils d'un air bonhomme et d'un ton patelin, il faut ménager les jambes des habitants des campagnes, ménager leurs bourses et rendre le suffrage facile à tous. Pour aller au chef-lieu de canton, ils sont obligés de faire quelquefois trois ou quatre lieues et de vivre à l'auberge. C'est très fatigant, c'est coûteux, et bon nombre de citoyens, pour s'épargner cette fatigue et cette dépense, s'abstiennent de voter, surtout lorsque le temps n'est pas beau. Pour les gens qui n'y regardent pas de très près, ces raisons-là ne paraissent pas mauvaises; mais pour nous qui connaissons les pèlerins et ne nous payons pas de cette monnaie, c'est une autre affaire. Pour mon compte, je me suis dit : Tiens, ce sont d'anciens royalistes qui nous portent beaucoup d'intérêt, qui nous font toutes sortes de politesses, à nous paysans, et nous donnent des coups de chapeau en veux-tu, en voilà; c'est étonnant, d'autant plus qu'ils sortent de leurs habitudes; il y a du louche là-dessous; faisons rentrer nos poules, les renards ne sont pas loin, ils rodent autour de la ferme.

Et, en effet, est-ce que ces messieurs nous plaignent lorsque, toutes les semaines, hormis le temps des semailles, des foins et des moissons, nous allons au marché vendre notre grain, par le chaud, le froid, la pluie ou la neige?

Est-ce qu'ils prennent pitié de nos pauvres ménagères, de nos pauvres filles des champs qui vont à la ville, hiver comme été, bien avant que le jour se fasse, chargées de laitage, d'œufs, de fruits, essayant les averse ou la gelée sur une place publique pendant trois ou quatre mortelles heures, et cela pour attendre la vente et reporter à la maison quarante ou cinquante sous? Il en est de ces femmes qui, tous les jours ou tous les deux jours, font ainsi deux, ou trois, ou quatre lieues, aller et retour, avec un morceau de pain sec dans leur poche; qui, en été, suent l'eau comme une éponge; qui, en hiver, soufflent dans leurs doigts pour se réchauffer, ou qui, par un temps de dégel, rentrent à la ferme croûtées jusqu'aux reins. C'est plus dur que d'aller voter au chef-lieu une fois par an, je me trompe une fois tous les trois ans, en compagnie de braves citoyens qui chantent la *Marseillaise*. On s'apitoie sur ceux-ci cependant, et on ne plaint pas celles dont nous parlions tout à l'heure.

C'est qu'on ne joue point cartes sur table avec nous, c'est qu'on nous cache la vérité. Endemandant le suffrage au chef-lieu de la commune, les républicains blancs, les honnêtes et modérés ne péchaient pas par ignorance. Ils se disaient : Là nous serons maître du terrain, les gros tiendront facilement les petits, le propriétaire du château verra son monde; il donnera une petite tape d'amitié à l'un, une petite tape d'amitié à l'autre; il promettra de l'ouvrage au journalier, il l'attendra quelques mois pour le paiement de son terme de loyer; madame habillera sa fille le jour de la première communion, on lui fera un joli cadeau le jour de ses noces.

Le curé donnera aussi un coup de main dans la circonstance; il endoctrinera les femmes, promettra le paradis aux unes et réservera l'enfer aux autres, selon que les maris voteront du bon ou du mauvais côté. Et si les promesses ne réussissent pas, on aura recours aux menaces. A la fin du bail, on relèvera au père Jean la ferme qu'on fait valoir dans sa famille de père en fils, on ôtera à l'aîné de ses garçons la place de garde particulier qui l'aide à vivre honnêtement, on ne recherchera pas à faire réformer le cadet qui a amené un mauvais numéro au dernier tirage. Si son voisin ne vote pas dans la sens de Henri V ou du comte de Paris, on prendra un autre journalier à sa place pour creuser les fossés, faucher les luzernes et rendre les gerbes. On ne donnera plus d'ouvrage à celle de ses filles qui est couturière; on ne donnera plus de linge à repasser à celle qui est blanchisseuse. Il y a aussi dans la commune des gens qui n'ont pas de biens au soleil et qui s'avisent, malgré cela, de nourrir une vache, une chèvre ou une brebis. Ces bêtes-là, pour avoir mangé un peu d'herbe défendue, ont fait condamner leurs maîtres en justice-de-peace à des dommages-intérêts qui montent jusqu'à 10 ou 15 fr. S'ils votent bien, nous leur en ferons remise; autrement, nous menacerons de les mener loin.

La plupart des représentants qui ont demandé leur vote à la commune se sont probablement dit tout bas ce que je vous dit tout haut. Et pour beaucoup d'entre vous, mes amis, ça été la bouteille à l'encre, vous n'y avez vu que du noir. Mais à présent que je vous ai expliqué le tour, vous y voyez clair comme en plein midi.

Vous comprenez maintenant, mes amis, qu'il était du devoir des vrais républicains, de ceux que l'on vous pousse à détester, de rejeter le vote à la commune et de vous donner le vote au chef-lieu de canton. Là, du moins, l'oppression n'est plus aussi commode qu'au village; les comptes ne s'y règlent pas tout-à-fait en famille et sous le manteau de la cheminée; le bureau est obligé de faire son devoir; on le surveille de près; on peut, avant d'aller au scrutin, prendre de bons conseils, mettre de côté les bulletins imposés par les gros du pays, et en préparer d'autres sans compromettre son existence et celle de sa famille. En un mot, on redevient libre d'agir selon sa conscience et son intérêt bien entendu.

Tirez bon parti de cette liberté, prenez bien vos mesures, épéchez bien vos candidats, et vous rappelant ce proverbe de Jacques Bujault : « tant vaut l'homme, tant vaut la terre, » dites en politique : tant vaut le représentant, tant vaut la République.

Des Bons hypothécaires.

— Quand on a vu que l'argent se cachait, qu'il avait peur,

on faisait semblant d'avoir peur; quand on a entendu les plaintes s'élever de toutes parts dans les campagnes, qui est-ce qui s'est occupé du crédit foncier? qui est-ce qui a demandé la création de bon hypothécaires? Ce sont les rouges, à peu d'exceptions près, toujours ces coquins de rouges et de montagnards, parmi lesquels votre serviteur a l'honneur d'être, sauf vot'respect.

Eh! mon Dieu oui, nous nous sommes dit : Les prêteurs d'argent ont peur ou ils conspirent contre la République, c'est un malheur, mais comme avec le ciel il est des accommodations, nous ne voulons pas que les campagnes souffrent de la peur des uns et de la conspiration des autres. Remplaçons l'argent par de l'excellent papier, créons les bons hypothécaires bien et solidement garantis, donnons au cultivateur qui a besoin de faire travailler ou qui veut entreprendre un commerce agricole quelconque, la facilité d'ager. Il a un champ, une maison, un domaine qui ne doivent rien à personne; ce domaine, cette maison, ce champ ont une valeur qui peut être représentée par du papier. Faisons l'avance d'une partie de cette valeur en bons, en billets qui vaudront bien ceux de la Banque de France, prêtons au cultivateur à trois pour cent, facilitons le remboursement du prêt, et de la sorte, nous lui rendrons service. Cela se fait en Prusse et ailleurs; on s'en trouve bien partout, pourquoi nous en trouverions-nous mal?

Là-dessus les honnêtes et modérés ont crié : *A l'assignat!* comme ils crient : *A la guillotine!* toutes les fois que nous demandons l'abolition de la peine de mort. Le fin mot de la chose, c'est que les bons hypothécaires auraient fait sortir l'argent de ses cachettes et réduit le taux de l'intérêt. Les républicains honnêtes n'y eussent point trouvé leur compte.

De l'Impôt du Sel.

Un mot maintenant sur la taxe du sel. Cette fois encore, ce sont les républicains qui ont demandé l'abolition de cet impôt ou tout au moins sa réduction; ce sont les modérés qui s'y sont opposés; sous prétexte d'économie; comme ils parlaient d'économie quand il s'agit de donner à Louis Bonaparte six cent mille francs en sus de ce que lui accorde la Constitution, ou de donner des pensions à des préfets de Louis-Philippe, munis de faux certificats qui établissent qu'ils sont invalides, quand tout le monde sait qu'ils sont riches et se portent bien!

Un mot enfin sur le budget. Les républicains se sont dit : « Quand un homme n'a que vingt-cinq sous à manger par jour, il doit s'arranger de façon à n'en pas manger trente. » Il doit en être de même pour un bon gouvernement. Le seul moyen de l'amener à se conduire économiquement consiste à lui voter un budget convenable, ni trop mince, ni trop gros, et de lui recommander ensuite de ne rien dépenser au-delà, de régler ses dépenses sur ses recettes. Les honnêtes et modérés ne l'ont pas voulu; ils ont dit au gouvernement : « Dépenses à ta guise, présentes-nous tes comptes après, et nous voterons les impôts pour payer la carte. » De cette manière, leurs créatures ne souffriront pas, les choses resteront comme sous la monarchie, on ne simplifiera pas les rouages de la machine. C'est ce qui vous explique pourquoi tous les employés du gouvernement portent les modérés dans leur cœur, et nous détestent si cordialement.

Au revoir, mes amis; bonne chance à vous tous. Que la branche de buis, bénie le jour de Rameaux, vous préserve du feu du ciel, et que mes lettres vous préservent des royalistes dans cette vie et de leur compagnie dans l'autre.

P. J. JOIGNEAUX, cultivateur et représentant du Peuple.

Traitement du maréchal Bugeaud.

On se demande pourquoi le citoyen Bugeaud est si grand partisan de la République honnête et modérée. Bien des réponses ont été faites à ce sujet, mais aucune n'a l'éloquence des chiffres suivants, que nous donnons sans aucune réflexion, pensant que nos lecteurs en feront eux-mêmes de très sérieuses.

Appointements du maréchal BUGEAUD :

Comme maréchal.	30,000
Comme général en chef de l'armée des Alpes.	30,000
Graatification d'entrée en campagne.	12,000
Indemnité de logement.	6,000
Indemnité d'ameublement.	2,000
Frais de représentation évalués.	20,000
Frais de voyages, 6 chevaux et 2 voitures, estimés.	6,000
Vivres, 24 rations à 1 f. 00 c.	24,000
Fourrages, 28 rations à 1 00	28,000
Chauffage, 24 rations à 0 25	6,000
53 f. par jour. En un an	
	21,170

Total des appointements du citoyen Bugeaud. 147,000

CENT QUARANTE-SEPT MILLE CENT SEPTANTE FRANCS par an. Plus les frais de bureaux, les allocations extraordinaires, les dotations attachées aux croix qu'il possède; plus les revenus de ses terres, maisons, intérêts hypothécaires, capitaux placés dans l'industrie, chemins de fer et usines, les quels lui ont considérablement profité pendant son séjour en Algérie.

Le tout sans compter les réserves secrètes stipulées dans les traités, comme cela s'est vu lors de l'affaire de la Tafna, parts, comme on sait, réservées aux chemins vicinaux d'Ex-dideuil.

— Logéant, BUREL.

Lyon. Imp. de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 5.